



---

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 25 mars 2024 tenue à la salle du Conseil Municipal

---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Julien RONZIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le onze mars deux mille vingt-quatre.

### ETAIENT PRESENTS :

RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, POYET Manon, BOUTTE Thérèse, DUMAS Jean-Marc, DAMEZET Jérôme, POYET Mathieu, FAURE Sophie, DETHY Annie

### ABSENTS EXCUSES :

SOUBEYRAND Daniel donne pouvoir à DETHY Annie, QUATRESOUS Christian donne pouvoir à DUMAS Jean Marc,

Madame BOUTTE Thérèse est élue secrétaire de séance

En exercice :	11
Présents :	9
Votants :	9 + 2 pouvoirs

# ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte-rendu
- **Finances**
  - Vote des subventions pour les associations
  - Vote des taxes communales
  - Vote du budget communal
  - Vote du budget photovoltaïque
  - Demande de subvention pour le Photovoltaïque auprès de LFA
  
- **Bâtiments**
  - Tarifs des salles de la commune
  
- **Ecole**
  - Convention OGEC Ste Claire
  
- **Divers**

Approbation du procès-verbal du 26 février 2024 à l'unanimité des membres présents.

<b>Finance</b>
----------------

- **Subventions**

Pour donner suite à la réception des différents dossiers de demandes de subventions, Madame la 1<sup>ere</sup> Adjointe propose au conseil municipal l'attribution de subventions aux associations ci-dessous, il y a lieu de délibérer pour fixer le montant attribuées à chaque association pour l'année 2024, selon le détail ci-dessous

ADAPEI de Montbrison	177€
Amicale des Sapeurs-pompiers	230€
Chasse de Soleymieux	100€
Comité des fêtes de Soleymieux	110€
Coopérative scolaire	3 110€

Sou des Ecoles	230€
DDEN de la Loire	20€
ESHF	150€
La truite de Soleymieux	150€
ADMR en fonction du portage des repas	1 200€
MJC les Fougères	230€
NMSB	190€
OGEC Ste Anne	6 640€
Rencontre et loisirs	150€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ATTRIBUE les subventions aux associations selon le détail ci-dessus
- INSCRIT les crédits au compte 65748 du budget principal de 2024

Pour : 8 + 2 pouvoirs

Contre : 0                    Abstention : 1 (Mme POYET Manon)

- **Vote des taxes communales**

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe rappelle les taux des taxes du foncier bâti et du foncier non bâti pour que chaque membre du conseil puisse donner son avis :

- Taux du Foncier bâti : 30,69 %
- Taux du Foncier non bâti : 51,52 %
- Taux de la taxe d'habitation : 8,18 %

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe informe les membres du Conseil Municipal que cette année il y aura au niveau national une augmentation de 3.80% des bases des valeurs locatives.

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe propose une augmentation de 2 % des taux soit :

- Taux du Foncier bâti : 31,30 %
- Taux du Foncier non bâti : 52,55 %
- Taux de la taxe d'habitation : 8,34 %

Vote favorable des membres présents.

Pour : 7 + 1 pouvoir                    Abstention : 0

Contre : 2 + 1 pouvoir (Mme BOUTTE Thérèse, Mr DUMAS Jean Mars et Mr QUATRESOUS Christian).

- Vote du budget communal

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe présente les budgets 2024  
Budget principal 2024 en M57 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2024
011 : charges à caractère général	272 011.54€
012 : Charges de personnel	171 860.00€
014 : Atténuations de produits	16 817.00€
023 : Virement à la section d'investissement	164 912.59€
042 : Opération d'ordre	20 726.41.00€
65 : Autres charges de gestion	145 656.00€
66 : Charges financières	25 000.00€
67 : Charges spécifiques	1 000.00€
68 : Dotations aux provisions	1 000.00€
<b>TOTAL</b>	<b>818 983.54€</b>

Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2024
002 : Excéd. Antérieur reporté	336 382.75€
013 : Atténuation de charges	1 720.00€
042 : Opération d'ordre	15 622.00€
70 : Produits des services	35 200.00€
73 : Impôts et taxes	15 722.79€
731 : Fiscalité locale	223 000.00€
74 : Dotations et participations	135 836.00€
75 : Autres produits de gestion courante	54 500.00€
77 : Produits spécifiques	1 000.00€
<b>TOTAL</b>	<b>818 983.54€</b>

Le fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes à 818 983.54€.

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	Restes à réaliser	Budget primitif 2024
001 : Résultat reporté		73 418.34€
16 : Emprunts et dettes		58 500.00€
27 : Autres immobilisations		33 560.00€
040 : Opérations d'ordre		15 622.00€
204 : Subvention d'équipement		15 622.00€
20 : Immo incorporelles		8 285.00€
21 : Immo. Corporelles	10 321.20€	50 404.00€
23 : Immo en cours	740 000.00€	150 000.00€
<b>Sous-Total</b>	<b>750 321.20€</b>	<b>405 411.34€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 155 732.54€</b>	
Recettes d'investissement	Restes à réaliser	Budget primitif 2024
13 : subvention d'investissement	188 329.00€	117 559.00€
10 : Dotations, fonds divers ...		90 349.54€
16 : Emprunts et dettes	570 000.00€	500.00€
021 : Virement de la section de fonctionnement		164 912.59€
27 :Autres immobilisation		3 356.00€
040 : Opération d'ordre		20 726.41€
<b>TOTAL</b>	<b>758 329.00</b>	<b>397 403.54€</b>

L'investissement est équilibré en dépenses et en recettes à 1 155 732.54€

**Programme d'investissement dépenses 2024.**

Programme 2022	RAR 2023	Proposition 2024
344 - Salle des fêtes	740 000.00€	150 000.00€
350 - Colombarium jardin du souvenir	10 321.21€	0€
352 - Extension réseau LACHAT		7 275.00€

353 - Extension réseau MIALLON		1 010.00€
356 - Mobilier salle des fêtes		8 776.00€
357 - cuisine salle des fêtes		23 000.00€
358 - Télégestion salle des fêtes		10 128.00€
359 - Mobilier Bibliothèque		1 500.00€
360 - Achat terrain B381		1 000.00€
361 - Vaisselle salle des fêtes		6 000.00€
<b>TOTAL</b>	<b>750 321.20€</b>	<b>208 689.00€</b>

Le budget principal 2024 est approuvé par les membres présents

Pour : 8 + 2 pouvoirs

Contre : 1 (Mme POYET Manon)

Abstention : 0

- Budget annexe Photovoltaïque 2023 en M4

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Budget primitif 2023</b>
011 : charges à caractère général	1 900.00€
65 : Autres charges de gestion	1 000.00€
<b>TOTAL</b>	<b>2 900.00€</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>Budget primitif 2023</b>
70 : Ventes produits	2 900.00€
<b>TOTAL</b>	<b>2 900.00€</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Budget primitif 2023</b>
23 : Immo en cours	33 560.00€
<b>TOTAL</b>	<b>33 560.00€</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>Budget primitif 2023</b>
16 : Emprunts et dettes	33 560.00€
<b>TOTAL</b>	<b>33 560.00€</b>

Le budget annexe photovoltaïque 2024 est approuvé par les membres présents

Pour : 7 + 2

Contre : 2 (Mme POYET Manon et Mme FAURE Sophie) Abstention : 0

- **Demande de subvention pour le photovoltaïque auprès de LFA**

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023-2026,

Considérant que la commune souhaite installer du photovoltaïque sur la toiture de l'école et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe de 1 085 000€ mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 9 + 2 pouvoirs

Contre : 0 Abstention : 0

## Bâtiment

- **Tarifs salle des fêtes**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'appliquer des tarifs pour la nouvelle salle des fêtes car il y a déjà quelques réservations pour la fin d'année.

### **Tarifs habitants de la commune**

Tarifs habitants de la commune	Salle des fêtes 75 pers maxi	Salle sous vestiaire du foot 30 pers maxi
1 jour	150,00 €	60,00 €
2 jours	225,00 €	90,00 €
La 1/2 journée	75,00 €	
Dépôt caution pour le ménage	300,00 €	150,00 €
Dépôt caution pour la salle	1 500,00 €	200,00 €
Caution clé ou badge	20,00 €	40,00 €
Chauffage du 01/10 au 30/04 pour 1j	15,00 €	20,00 €
Chauffage du 01/10 au 30/04 pour 2j	30,00 €	40,00 €

### Tarifs habitants hors commune

Tarifs habitants hors la commune	Salle des fêtes 75 pers maxi	Salle sous vestiaire du foot 30 pers maxi
1 jour	250,00 €	110,00 €
2 jours	400,00 €	170,00 €
La 1/2 journée 12h à 23h	125,00 €	
Dépôt caution pour le ménage	300,00 €	150,00 €
Dépôt caution pour la salle	1 500,00 €	200,00 €
Caution clé ou badge	20,00 €	40,00 €
Chauffage du 01/10 au 30/04 pour 1j	15,00 €	20,00 €
Chauffage du 01/10 au 30/04 pour 2j	30,00 €	40,00 €

### Association de la commune

Tarifs associations de la commune	Salle des fêtes 75 pers maxi	Salle sous vestiaire du foot 30 pers maxi
1 jour	150,00 €	60,00 €
2 jours	225,00 €	90,00 €
La 1/2 journée 12h à 23h	75,00 €	
Dépôt caution pour le ménage	300,00 €	150,00 €
Dépôt caution pour la salle	1 500,00 €	200,00 €
Caution clé ou badge	20,00 €	40,00 €
Chauffage du 01/10 au 30/04 pour 1j	15,00 €	20,00 €
Chauffage du 01/10 au 30/04 pour 2j	30,00 €	40,00 €

### Association hors commune

Tarifs associations hors de la commune	Salle des fêtes 75 pers maxi	Salle sous vestiaire du foot 30 pers maxi
1 jour	150,00 €	60,00 €
2 jours	225,00 €	90,00 €
La 1/2 journée 12h à 23h	75,00 €	
Dépôt caution pour le ménage	300,00 €	150,00 €
Dépôt caution pour la salle	1 500,00 €	200,00 €
Caution clé ou badge	20,00 €	40,00 €
Chauffage du 01/10 au 30/04 pour 1j	15,00 €	20,00 €
Chauffage du 01/10 au 30/04 pour 2j	30,00 €	40,00 €
Rencontre et Loisirs de 13h à 18h le jeudi		8€ par jeudi

La location reste gratuite pour les réunions d'associations dans les différentes salles de la commune.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 8 + 2 pouvoirs

Contre : 0                      Abstention : 0

- Convention OGEC Ste Claire

Monsieur le Maire présente la convention avec le lycée Ste Claire de Sury pour la livraison des repas pour la rentrée scolaire 2024/2025. Sur le principe le conseil est favorable à l'unanimité des membres présents, mais nous signerons la convention seulement après avoir défini le site qui aura une fermeture de classe à la rentrée prochaine. La quantité de repas pourrait ne pas être la même que dans la proposition actuelle.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 23h00.

Le Maire,  
Julien RONZIER



Le Secrétaire de séance,  
Thérèse BOUTTE

